

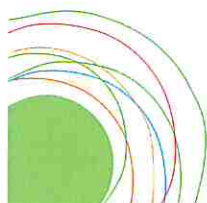
# CANIGO

LA MONTAGNE SACRÉE  
DES CATALANS

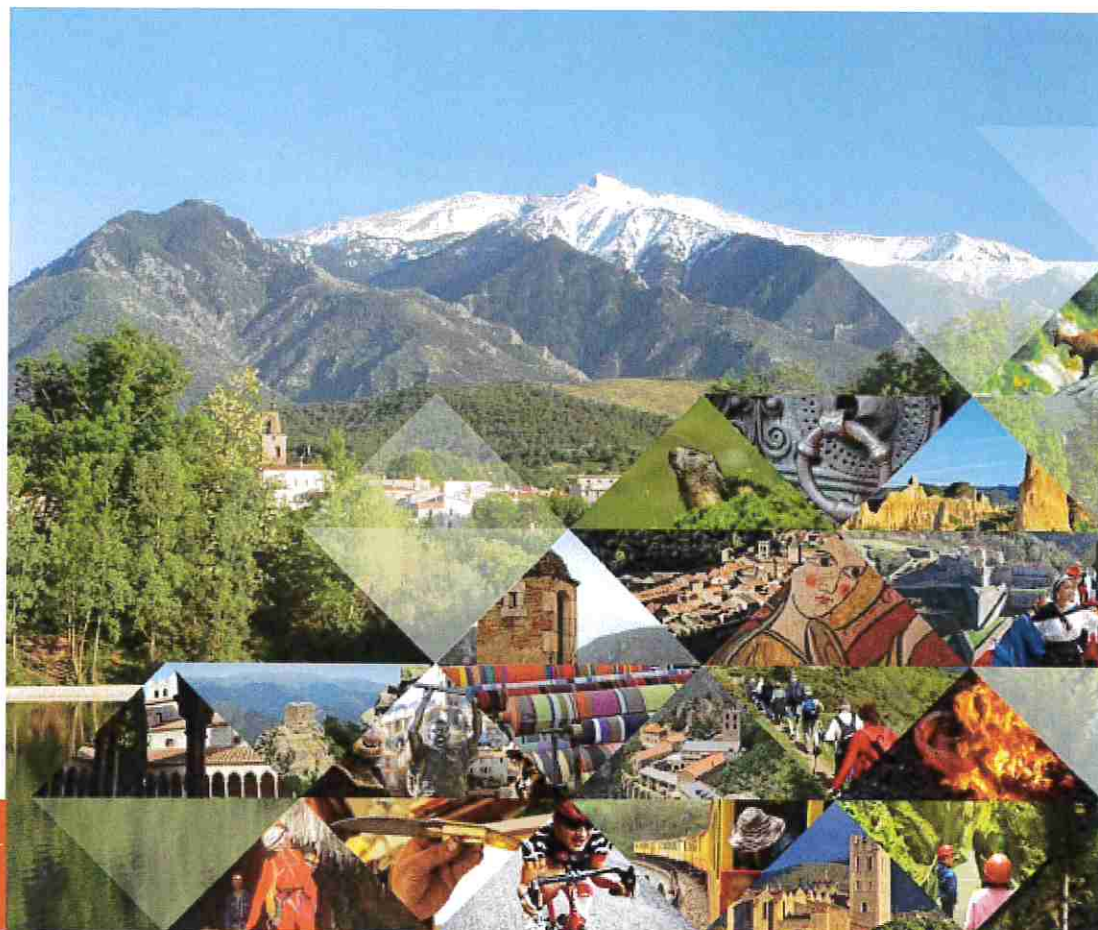
## DESTINATION Canigó – País Català



Communauté de Communes du  
HAUT VALLESPIR



Communauté de Communes  
Roussillon Conflent  
Multiplions nos énergies



### CONVENTION QUADRIpartite

Répartition participation financière

SALON OCCY'GENE

*du tourisme, de la randonnée et des loisirs  
du 31 mars au 02 avril 2023 à Toulouse*



MASSIF DU CANIGÓ  
PAYS CATALAN



RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/04/2023 066-246600415-20230425-AR_2023_75-AR

Entre,

Le **Syndicat Mixte Canigó Grand Site** représenté par Madame Hermeline MALHERBE,  
Présidente  
73 Avenue Guy Malé – 66500 Prades  
Siret : 25660177400035

et,

L'**Agence d'attractivité touristique d'Amélie - Haut Vallespir - País Català** représentée  
par Madame Marie COSTA, Présidente  
22 Avenue du Vallespir, 66110 Amélie-les-bains  
Siret : 77612651800021

et,

L'**Office de tourisme Conflent-Canigó** représenté par Monsieur José MONTESSINO,  
Président  
10 Pl. de la République, 66500 Prades  
Siret : 81524969300012

et,

L'**Office de tourisme intercommunal Roussillon-Conflent** représentée par Monsieur Willy  
BURGHOFFER, Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent  
2 place Henri Demay, 66130 Ille-sur-Têt  
Siret : 24660041500144

Il est convenu ce qui suit :

### ARTICLE 3 - Engagement financier prévisionnel

Le tableau de répartition proposé ci-dessous concerne les dépenses communes.  
Les parties prenantes s'engagent à partager ces dépenses en 3 parts égales.

<b>Salon OCCY'GENE de Toulouse</b>					
Libellés	Dépenses	Participations			
		OTCC	OTCCRC	OTCCHV	SMCGS
Inscription	2 000,00 €	666.66 €	666.67 €	666.67 €	0
Location Mobilier (Banque + tabourets+ visuels communication)		Pris en charge par l'ADT			
Transport (Carburant / Autoroute / parking)		Pris en charge OTCC		Véhicule mis à disposition	
<b>ToTal</b>	<b>2 000,00</b>	<b>666,66 €</b>	<b>666,67 €</b>	<b>666,67 €</b>	

### ARTICLE 4 - Litiges relatifs à la présente convention

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Montpellier.  
Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

### ARTICLE 5 - Publication

La présente convention a été établie en 5 exemplaires originaux, lus acceptés et signés par les parties. Chacune des dites parties recevra un exemplaire original de la convention.

## **Préambule :**

---

Le Comité de Destination en session du 8 Décembre 2022 à Prades a acté la participation de la Destination au salon OCC'YGENE du tourisme, de la randonnée et des loisirs de Toulouse en partenariat avec l'Agence Départementale du Tourisme des Pyrénées Orientales. Ce salon aura lieu du 31 mars au 02 avril 2023.

## **ARTICLE 1 - Objet**

---

Les 3 offices de tourisme Communautaire et le Smcgs accorderont leur niveau de participation technique, financière et en termes de ressources humaines.

Pour des raisons pratiques, l'Office de tourisme Conflent Canigo sera le coordonnateur. Interlocuteur principal, il centralisera les différentes actions permettant la mise en œuvre du projet.

## **ARTICLE 2 - Participation aux dépenses**

---

Chaque membre s'engage à contribuer selon la répartition faite à l'article 3 aux frais liés à la réalisation de l'opération.

Le Smcgs mettra à disposition des offices de tourisme un véhicule pour les besoins du projet.

Les dépenses de restauration et d'hébergement n'entrent pas dans le champ de cette convention.

Les signataires engageront l'enveloppe financière nécessaire et procéderont au remboursement des sommes dues sur émission de titres de recettes du coordonnateur.

Les appels de fonds seront effectués par le coordonnateur auprès des autres membres participants à l'opération, à l'issue du Salon.

L'Office de tourisme Conflent Canigo émettra, à l'encontre de chaque participant, un titre exécutoire accompagné des pièces justificatives facturées et payées par ce dernier.

Fait à Prades, Le 02 mars 2023

Pour Le **Syndicat Mixte  
Canigó Grand Site**

La Présidente

Par délégation de la Présidente  
Madame Marie Edith PERAL,  
Vice-Présidente.



Hermeline MALHERBE

Pour L'**Office de Tourisme  
Conflent-Canigó**

Le Président

OFFICE DE TOURISME  
CONFLENT-CANIGÓ  
SIRET : 815 249 693 0012

José MONTESSINO

Pour L'**Agence d'attractivité touristique  
d'Amélie - Haut Vallespir - País Català**

La Présidente

Marie COSTA

Pour L'**Office de Tourisme  
Roussillon Conflent**  
Le Président de la Communauté de



Willy BURGHOFFER